



## Harcèlement morale par mon ex conjointe

-----  
Par Nobodyelse

Bonjour, je me permets de vous contacter parce que je ne sais plus quoi faire. Je suis harcelée par mon ex compagne aussi bien par téléphone, par SMS, sur ma page Facebook professionnelle, elle écrit également à mes amis, ex, et famille. Et pour finir elle est même venue m'intimider en bas de chez moi.

J'ai déjà porté plainte 3fois puisque les faits continuent. Malheureusement lors de ma dernière plainte, j'ai pu comprendre que le délai d'une enquête préliminaire est très long et peut aller jusqu'à 6mois.

Je vis dans la peur non stop.

J'aurai voulu savoir s'il était nécessaire de prendre un avocat pour le moment? Et aussi, est ce que si j'allais porter plainte dans le commissariat de la ville où elle habite pourrait accélérer les choses (car je n'habite pas dans la même région qu'elle et dont cela allonge encore plus les délais).

Je remercie ceux qui me répondront.

-----  
Par ESP

Bonjour

Avez vous parcouru ces liens ?

[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/faire-cas-harcelement]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/faire-cas-harcelement[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32247#:~:text=Vous%20pouvez%20aussi%20composer%20le,de%20votre%20brigade%20de%20gendarmerie.&text=Vous%20pouvez%20aussi%20envoyer%20un,par%20%C3%A9crit%20avec%20votre%20correspondant.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32247#:~:text=Vous%20pouvez%20aussi%20composer%20le,de%20votre%20brigade%20de%20gendarmerie.&text=Vous%20pouvez%20aussi%20envoyer%20un,par%20%C3%A9crit%20avec%20votre%20correspondant.[/url]

-----  
Par Nobodyelse

Merci pour votre réponse.

Je vais parcourir ces liens et je reviens vers vous.

Cordialement

-----  
Par Nobodyelse

Me revoilà,

j'ai bien parcouru vos deux liens qui me confirment que j'ai bien effectué les bonnes démarches, c'est à dire d'aller porter plainte (3fois), et je sais aussi que si elle revient en bas de chez moi il faut que je contacte la Police directement.

En revanche, je ne sais toujours pas s'il m'est nécessaire pour le moment de prendre un avocat, et si la procédure irait plus vite si j'allais porter plainte dans son département qui est différent du mien. Si vous avez les infos, je prends ;)

-----  
Par ESP

Oui, si vous portez plainte directement auprès du procureur de la République. Il faut envoyer une lettre sur papier libre au tribunal judiciaire du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction.

VOYEZ CECI:

[url=https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Porter\_plainte]https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Porter\_plainte[/url]

-----  
Par Nobodyelse

Merci beaucoup pour votre réponse.

Quelle est la différence entre porter plainte au commissariat et écrire une plainte au Procureur de la République ?

Je suis désolée pour toutes ces questions mais je suis vraiment novice dans ce domaine..

Cordialement